

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018**

Convocations adressées le mardi 18 septembre 2018

Nombre de délégués titulaires présents : 48

Nombre de délégués votants : 53

Nombre de délégués titulaires en exercice : 62

Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Nadine NOWAK, Michèle LAUNAY, Didier VALLEE, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Sandrine FOUQUET, Vincent TISON, Martine POTEL, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florence DRABIK, Jean-Gérard PAUMIER, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Sophie AUCONIE, Jacques CHEVTCHENKO, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS, Cécile JONATHAN.

Titulaires absent(s) excusé(s) :

Alexandre CHAS a donné pouvoir à Nadine NOWAK, Christian BRAULT a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Martine GARRIGUE a donné pouvoir à Bernard PLAT, Nathalie SAVATON a donné pouvoir à Bernard LORIDO, Serge BABARY a donné pouvoir à Christophe BOUCHET, Bertrand RITOURET, Françoise SAUNIER, Noël DEBLAISE, Béatrice JUGEL, Christine FONTENEAU, Françoise DESROUSSEAUX, Brigitte BESQUENT, Monique FRETON, Maria LEPINE.

Désignation de Jean-Paul LAUNAY en qualité de secrétaire de séance.

C_18_09_24_001–INSTITUTIONS - CONTRATS DE RECIPROCITE ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LES COMMUNAUTES DE COMMUNES D'INDRE ET LOIRE : AUTORISATION AU PRESIDENT A SIGNER LES CONTRATS.

Rapporteur : Monsieur Wilfried SCHWARTZ, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- APPROUVE, les contrats de réciprocité conclus entre Tours Métropole Val de Loire et les Communautés de Communes d'Indre-et-Loire,

- AUTORISE, le Président à signer les contrats de réciprocité et à entreprendre toute démarche relative à leur mise en œuvre.

Vote à l'unanimité.

(4 abstentions : Mmes BELNOUE, JONATHAN, MM. VALLEE, DENIS)

C_18_09_24_002–INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 11 JUIN 2018, DES ARRETES N°A2018-106 A A2018-129, DES DECISIONS D2018-5 A D2018-7 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN MAI ET JUIN 2018.

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND, président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Par délibération en date du 29 janvier 2018, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau, ainsi que des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_003–INSTITUTIONS - CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES: ADOPTION DES STATUTS, DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE**, à compter du 15 décembre 2018, auprès de la Préfecture d'Indre et Loire, la création du syndicat mixte des mobilités dénommé «Syndicat des Mobilités de Touraine»
- **ADOpte** les statuts du «syndicat des mobilités de Touraine» tels qu'annexés à la présente délibération,
- **DECIDE** du transfert du personnel de Tours Métropole Val de Loire totalement affecté à la compétence Transport au Syndicat des Mobilités de Touraine
- **DECIDE** de la dissolution du Budget Annexe des Transports Urbains de Tours Métropole Val de Loire au 31.12.2018
- **DECIDE** à compter du 1^{er} janvier 2019 que le syndicat des Mobilités de Touraine prenne en charge les éventuelles dépenses non réglées et les recettes non encaissées par le budget annexe des Transports Urbains de Tours Métropole Val de Loire.
- **DECIDE** de la cession amiable, à titre gratuit, des biens de Tours Métropole Val de Loire destinés à l'exercice des compétences du Syndicat des Mobilités de Touraine et plus généralement du transfert de l'intégralité de l'actif et du passif dont les résultats et les restes à réaliser ainsi que de l'ensemble des droits et obligations, et notamment les contrats tels qu'ils ressortiront du Budget annexe des Transports Urbains au 31 décembre 2018.
- **AUTORISE** le syndicat des Mobilités de Touraine à percevoir le produit du Versement Transport, en lieu et en place, de Tours Métropole Val de Loire à compter du 1^{er} janvier 2019.

- **DESIGNE**, comme représentants de Tours Métropole Val de Loire au sein du comité syndical du «Syndicat des Mobilités de Touraine», les personnes suivantes :

Titulaires

Philippe BRIAND
Christophe BOUCHET
Frédéric AUGIS
CHRISTIAN GATARD
Wilfried SCHWARTZ
Bernard PLAT
Bernard LORIDO
Sébastien MARAIS
Patrick CHALON
Martine BELNOUE
Yves MASSOT

Suppléants

Marie-France BEAUFILS
Corinne CHAILLEUX
Alain GUILLEMIN
Cédric DE OLIVEIRA
Patrick DELETANG
Christine BEUZELIN
Rabia BOUAKKAZ
Jacques CHEVTCHENKO
Christian BRAULT
Michel GILLOT
Jacques JOSELON

Vote à la majorité

(3 abstentions : Mme JONATHAN, MM. PAUMIER, DENIS)

C_18_09_24_004–RESSOURCES HUMAINES - MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** des transformations et créations de postes détaillées ci-dessous à compter du 1^{er} octobre 2018,
 - Création des emplois de droits privés en référence à la convention collective de l'eau et de l'assainissement : le poste de chargé d'opération n°5647 classifié entre les groupes 3 à 5, le poste d'agent de production n°5346 classifié entre les groupes 1 à 3,
 - Transformation du poste d'agent d'entretien des stations d'eau potable en référence à la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement et de le classer entre les groupes 1 à 3,
 - Maintien en emploi de droit public du poste n°1939 d'agent d'entretien des stations d'eau suite à une mobilité d'un agent fonctionnaire au service incendie,
 - Création d'un poste d'assistant de communication n°5707 en référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
 - Création d'un poste de chargé de communication n°5708 en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux,

- Transformation du poste n°947 initialement créé en référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux en poste d'assistant de gestion relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Création d'un poste de rédacteur de chargé de commande publique n°5807, création due à l'augmentation des procédures d'achat public,
- Création d'un poste d'adjoint administratif d'agent de gestion financière n°5809, création due à l'augmentation du nombre de factures à traiter.

- **PREND ACTE** de la mise à jour des tableaux des postes et des effectifs,
- **AUTORISE** le remboursement des dépenses de représentation dûment justifiées au titulaire de l'emploi fonctionnel de Directeur général des services à compter du 1^{er} octobre 2018,
- **DECIDE** de fixer une dotation budgétaire annuelle de 2 500 euros permettant le remboursement de ces dépenses,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président en charge des Ressources Humaines à signer tout acte découlant de l'application de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_005–RESSOURCES HUMAINES - MISE A DISPOSITION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES AUPRES DU CCAS.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la conclusion d'une convention de mise à disposition du délégué à la protection des données auprès du centre communal d'action sociale de la Ville de Tours,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits afférents à la mise à disposition ont été rattachés à l'exercice 2017 et figurent au budget 2018.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_006–RESSOURCES HUMAINES - MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE PATRIMOINE DE LA VILLE DE TOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE PATRIMOINE.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de prolonger en 2017 la convention de mise à disposition partielle du service patrimoine de la Ville de Tours à Tours Métropole Val de Loire,

- **DECIDE** la conclusion d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle du service patrimoine de la Ville de Tours à Tours Métropole Val de Loire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service patrimoine de la Ville de Tours, ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération,

- **DIT** que les crédits afférents à la mise à disposition ont été rattachés au titre de l'exercice 2017 et figurent au budget 2018.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_007-FINANCES - EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°3.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°3 du budget principal pour l'exercice 2018 dont les écritures sont les suivantes :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT** **235.900,00 €**

Il est procédé aux ajustements suivants :

Dépenses

▪ **Charges à caractère général** **95.555,00 €**

- Assurances multirisques	60.000,00 €
- Défense incendie	30.805,00 €
- Frais de réception forum Aérocentre	4.750,00 €

▪ **Autres charges de gestion courante** **- 1.016.776,00 €**

- Réimputation en Investissement d'une partie des fonds de concours aux Communes	- 1.028.026,00 €
- Subvention Aérocentre	- 4.750,00 €
- Participation aux journées des offices de Tourisme	10.000 €
- Complément de participation suite à la liquidation de l'O2T	6.000,00 €

▪ **Charges exceptionnelles** **490.300, 00 €**

Il s'agit de titres de recette à annuler sur exercices antérieurs à hauteur de 490.300,00 €

▪ **Atténuations de produits** **34.622,00 €**

Suite à la notification du Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), la Métropole est devenue contributrice au Fonds à hauteur de 34.622,00 €.

Recettes

▪ Dotations et participations	3.750,00 €
-------------------------------	------------

Il s'agit d'un complément de subvention de l'Agence Régional de Santé dans le cadre du conseil local en santé mentale.

▪ Produits divers de gestion courante	232.150,00 €
---------------------------------------	--------------

Dans le cadre de la gestion des prêts à taux zéro, les établissements bancaires ont procédé au remboursement des bonifications d'intérêts des prêts soldés par anticipation.

Le solde des recettes et des dépenses conduit à une augmentation du virement à la section d'investissement à hauteur de 632.199,00 €.

• SECTION D'INVESTISSEMENT	- 3.334.628,02 €
----------------------------	------------------

Dépenses

A) Compétences

Il est procédé aux ajustements de crédits suivants étant précisé que :

- la suppression de certaines dépenses ne remet pas en cause la réalisation des opérations concernées mais tient compte de la consommation réelle des crédits sur l'exercice 2018 compte-tenu par exemple de contraintes techniques ou du déroulement de procédures de marchés (infructuosité, etc.).

Cet ajustement permettra de définir au mieux le besoin réel d'emprunt sur l'exercice 2018 au vu de la réalité des consommations des crédits d'Investissement sur l'exercice.

- au vu de l'ancienneté de certaines opérations, dont la création remonte à des exercices très antérieurs à l'exercice actuel, il est procédé à la clôture de ces opérations qui se traduisent, sur l'exercice 2018, à un total de crédits, qui, après la DM 3, s'élèvent à 0€.

La présentation d'ensemble produite à l'appui de la présente délibération permet aux élus de prendre connaissance des opérations qui sont clôturées à l'occasion de cette décisions modificative.

▪ Développement économique et politique agricole	-1.427.020,08 €
--	-----------------

* Développement économique- 1.390.135,64 €

dont

- Interventions dans zones d'activités	- 563.170,53 €
- Commerces et artisanat	- 37.482,05 €
- MAME	- 123.000,00 €

Cet ajustement fait suite à la renégociation des honoraires de la SET

- CERTEM et CERTEM II	-666.483,06 €
-----------------------	---------------

* Politique agricole	- 36.884,84 € €
----------------------	-----------------

▪ Infrastructures	1.582.831,10 €
-------------------	----------------

- Fonds d'investissement Commune	1.379.118,08 €
----------------------------------	----------------

Il est précisé que ces crédits supplémentaires sont accompagnés du versement d'un fonds de concours par les Communes ayant sollicité un complément de crédit

- Voirie ex voiries départementales	271.755,00 €
- Revêtements de chaussées	- 48.604,32 €

- Schéma deux roues	- 9.437,66 €
- Voie nouvelle Pierre Mendès France	- 10.000,00 €
▪ Tourisme	- 6.628,06 €
- Auberge de jeunesse	5 000,00 €
- Accueil touristique Villandry	32 000,00 €
- Signalétique et jalonnement des sites touristiques	-8.006,16 €
- Rénovation et création équipements touristiques	-45,90 €
- Travaux création accès Loire à partir du Placier	-252,00 €
- Itinéraires cyclables St Jacques de Compostelle	-32 000,00 €
- Etude des services aux vélotouristes	-3 324,00 €
▪ Sport	- 2.188.416,61 €
- Piscine et équipements aquatiques	- 2.031.159,49 €
dont une diminution de crédits concernant la piscine de Fondettes de 2.139.641 € en raison de la déclaration infructueuse de la consultation pour la moitié des lots	
- Bâtiments sportifs	- 139.928,67 €
- Terrains de sports	- 17.328,45 €
▪ Culture	33.591,88 €
- Point Haut (pôle des arts urbains)	-36.408,12 €
- 37eme parallèle (fabrique des arts de la rue)	70.000,00 €
▪ Habitat	-1.499.285,62 €
- Aides à la pierre (2015)	- 397 150,00 €
- Intervention logement social (2015, 2016)	- 499 194,50 €
- Foncier (2017)	- 601 363,81€
- Gens du voyage	-1 577,31 €
▪ Enseignement supérieur	-75.000,00 €
- Equipement ESBAT	- 75.000,00 €
▪ Ordures ménagères	15.000,00 €
- Aménagements dépôts et déchèteries	410 426,94 €
- Travaux dépôts et déchèteries	- 365 212,28 €
- Matériel de transport OM	-9 194,44 €
- Containerisation	-21 020,22 €
▪ Energie	- 194.360,00 €
- Fonds de concours énergie 2014 et 2015	-10 860,00 €
- Schéma directeur Energie	-40 000,00 €
- Interventions diverses énergie	-143 500,00 €
▪ Développement durable	106.599,84 €
- Env. Ferme de La Gloriette	9 012,00 €
- Participation achats véhicules électriques	-3 400,00 €

- Jardins familiaux La Gloriette	129 999,84 €
- Signalétique sites développement durable 2015	-9 012,00 €
- Préservation Trame verte et bleue	-20 000,00 €
▪ GEMAPI	-145.840,00 €

- Interventions GEMAPI	-20 870,00 €
- Plan Loire Grandeur Nature	-124 970,00 €

▪ Eaux pluviales	323.265,00 €
-------------------------	---------------------

- Contribution eaux pluviales	323.265,00 €
-------------------------------	--------------

▪ Défense incendie	108.500,00 €
---------------------------	---------------------

B) Autres dépenses

▪ Interventions sur patrimoine Métropole	- 917.753,06 €
---	-----------------------

Travaux bois de la Chambrerie	-12 549,06 €
Aménagement locaux Archives	-905 204,00 €

Au vu du retard d'exécution de l'opération, 905.204 € ne seront pas consommés par l'exercice 2018.

▪ Equipements des services	- 198.848,01 €
-----------------------------------	-----------------------

▪ Fonds de concours	1.043.026,00 €
----------------------------	-----------------------

Outre la réimputation en Investissement d'une partie des fonds de concours de droit commun, il est procédé à une inscription supplémentaire de 15.000 € dans le cadre de « Envies de Loire ».

▪ Avance de trésorerie au SMADAIT	105.710,00 €
--	---------------------

Recettes

▪ Subventions	2.111.930,59 €
----------------------	-----------------------

Elles ont pour objet :

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	581.069,00 €
---	--------------

La Métropole bénéficie au titre du DSIL d'une participation totale de 2,5 M€. Au vu de l'avancement des travaux correspondants, il est possible d'inscrire pour l'instant en recette une somme de 581.069 €.

- Subvention au titre du CRST	2.300,00 €
-------------------------------	------------

- Fonds de Concours venant des Communes	652.957,00 €
---	--------------

- Participation Auchan	315.000,00 €
------------------------	--------------

- Attribution de compensation investissement	484.300,00 €
--	--------------

- Réimputation en subvention à hauteur de de la somme inscrite en opérations financières	76.304,59 €
---	-------------

▪ Participations	437.067,00 €
------------------	--------------

Il s'agit de remboursements d'aides au logement social pour des opérations annulées (402.375,00 €), et de participations aux procédures d'urbanisme (34.692,00 €).

▪ Remboursement d'avance	- 720.000,00 €
--------------------------	----------------

Initialement prévue en 2018, le remboursement de l'avance de trésorerie dans le cadre de la CPA Pierre et Marie CURIE s'effectuera en 2019.

▪ Cessions	270.000,00 €
------------	--------------

▪ Opérations financières	- 76.304,59 €
--------------------------	---------------

Ce remboursement du capital de la dette transférée est réimputé en subvention à la demande du Trésor Public.

▪ Virement de la section de fonctionnement	632.199,00 €
--	--------------

▪ Emprunt	- 5.989.520,02 €
-----------	------------------

Le solde de la section d'investissement entre les dépenses et les recettes conduit à une diminution du recours à l'emprunt de **5.989.520,02 €** pour une inscription budgétaire après la décision modificative n°2 de 26.617.196 €.

Vote à la majorité.

(5 abstentions : Mmes LAUNAY, JONATHAN, MM. TISON, VALLEE, DENIS)

**C_18_09_24_008–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2018 -
ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.**

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'actualisation des autorisations de programme du Budget principal suite à l'adoption de la décision modificative n°3 adoptée au même Conseil Métropolitain du 24 septembre 2018.

Vote à la majorité

(3 abstentions : Mme JONATHAN, MM. TISON, DENIS)

**C_18_09_24_009–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TRANSFERT DE L'ACTIF DE LA
COMMUNE DE FONDETTES.**

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DIT** que ces biens sont, en conséquence intégrés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire,

- **DIT** que les subventions d'investissement transférables reçues sont également transférées,

- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes en pleine propriété,

- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer tous les actes nécessaires au transfert de propriété des biens immobiliers recensés.

Vote à la majorité

(Ne prend pas part au vote : M. Cédric DE OLIVEIRA)

C_18_09_24_010–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA COMMUNE DE SAINT GENOUPH.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DIT** que ces biens sont, en conséquence intégrés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire,

- **DIT** que les subventions d'investissement transférables reçues sont également transférées,

- **DIT** que l'encours des emprunts est également transféré,

- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes en pleine propriété,

- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer tous les actes nécessaires au transfert de propriété des biens immobiliers recensés.

Vote à la majorité

(Ne prend pas part au vote : M. Christian AVENET)

C_18_09_24_011–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA COMMUNE DE VILLANDRY.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DIT** que ces biens sont, en conséquence intégrés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire,

- **DIT** que les subventions d'investissement transférables reçues sont également transférées,

- **DIT** que l'encours des emprunts est également transféré,

- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes en pleine propriété,

- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer tous les actes nécessaires au transfert de propriété des biens immobiliers.

Vote à la majorité.

(Ne prend pas part au vote : M. Jean-Marie METAIS)

C_18_09_24_012–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TRANSFERT DE L'ACTIF DE LA COMMUNE DE SAVONNIERES.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DIT** que ces biens sont, en conséquence intégrés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire,

- **DIT** que les subventions d'investissement transférables reçues sont également transférées,

- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes en pleine propriété,

- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer tous les actes nécessaires au transfert de propriété des biens immobiliers recensés.

Vote à la majorité

(Ne prend pas part au vote : M. Bernard LORIDO)

C_18_09_24_013–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TRANSFERT DE L'ACTIF DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DES CORPS.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DIT** que ces biens sont, en conséquence intégrés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire,

- **DIT** que les subventions d'investissement transférables reçues sont également transférées,

- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes en pleine propriété,

- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer tous les actes nécessaires au transfert de propriété des biens immobiliers recensés.

Vote à la majorité

(Ne prend pas part au vote : Mme Marie-France BEAUFILS)

C_18_09_24_014–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TRANSFERT DE L'ACTIF DE LA COMMUNE DE SAINT CYR SUR LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DIT** que ces biens sont, en conséquence intégrés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire,
- **DIT** que les subventions d'investissement transférables reçues sont également transférées,
- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes en pleine propriété,
- **AUTORISE** le vice-président en charge des finances de Tours Métropole Val de Loire à signer tous les actes nécessaires au transfert de propriété des biens immobiliers recensés.

Vote à la majorité

(Ne prend pas part au vote : M. Philippe BRIAND)

C_18_09_24_015–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA COMMUNE DE NOTRE DAME D'OE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DIT** que ces biens sont, en conséquence intégrés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire,
- **DIT** que les subventions d'investissement transférables reçues sont également transférées,
- **DIT** que l'encours des emprunts est également transféré,
- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes en pleine propriété,
- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer tous les actes nécessaires au transfert de propriété des biens immobiliers recensés.

Vote à la majorité.

(Ne prend pas part au vote : M. Jean-Luc GALLIOT)

C_18_09_24_016–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TRANSFERT DE L'ACTIF DE LA COMMUNE DE METTRAY.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DIT** que ces biens sont, en conséquence intégrés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire,

- **DIT** que les subventions d'investissement transférables reçues sont également transférées,

- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes en pleine propriété,

- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer tous les actes nécessaires au transfert de propriété des biens immobiliers recensés.

Vote à la majorité

(Ne prend pas part au vote : M. Philippe CLEMOT)

C_18_09_24_017–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TRANSFERT DE L'ACTIF DE LA COMMUNE DE CHAMBRAY LES TOURS.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DIT** que ces biens sont, en conséquence intégrés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire,

- **DIT** que les subventions d'investissement transférables reçues sont également transférées,

- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes en pleine propriété,

- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire à signer tous les actes nécessaires au transfert de propriété des biens immobiliers recensés.

Vote à la majorité

(Ne prend pas part au vote : M. Christian GATARD)

C_18_09_24_018–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TRANSFERT DE L'ACTIF DE LA COMMUNE DE BALLAN MIRE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DIT** que ces biens sont, en conséquence intégrés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire,

- **DIT** que les subventions d'investissement transférables reçues sont également transférées,

- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes en pleine propriété,

- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer tous les actes nécessaires au transfert de propriété des biens immobiliers recensés.

Vote à la majorité

(Ne prend pas part au vote : M. Alexandre CHAS)

C_18_09_24_019–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TRANSFERT DE L'ACTIF DE LA COMMUNE DE SAINT AVERTIN.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DIT** que ces biens sont, en conséquence intégrés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire,

- **DIT** que les subventions d'investissement transférables reçues sont également transférées,

- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes en pleine propriété,

- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer tous les actes nécessaires au transfert de propriété des biens immobiliers recensés.

Vote à la majorité

(Ne prend pas part au vote : M. Alain GUILLEMIN)

C_18_09_24_020–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT - TRANSFERT DE L'ACTIF DE LA COMMUNE DE PARCAY MESLAY.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DIT** que ces biens sont, en conséquence intégrés en pleine propriété dans le patrimoine de Tours Métropole Val de Loire,

- **DIT** que les subventions d'investissement transférables reçues sont également transférées,

- **CHARGE** le comptable public de passer les opérations comptables afférentes en pleine propriété,

- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer tous les actes nécessaires au transfert de propriété des biens immobiliers recensés en annexe.

Vote à la majorité

(Ne prend pas part au vote : M. Bruno FENET)

**C_18_09_24_021–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - TITRES IRRECouvrABLES -
ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES.**

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 6.700,17 €

Vote à l'unanimité.

**C_18_09_24_022–FINANCES - BUDGET TRANSPORT - EXERCICE 2018 - DECISION
MODIFICATIVE N°2.**

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget transport pour l'exercice 2018 dont les écritures sont les suivantes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	166.000,00 €
----------------------------------	---------------------

DEPENSES

- Annulation de titres sur exercices antérieurs	166.000,00 €
---	--------------

Il s'agit d'une opération de régularisation d'un titre de recette antérieur à l'exercice 2018 en raison d'une anomalie de taux de TVA.

- Intérêts Courus Non Echus	1.004.000,00 €
-----------------------------	----------------

Suite au réaménagement des emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations et aux échéances devenues annuelles, la provision des Intérêts Courus Non Echus est modifiée. Cet abondement du stock intervient seulement la première année des prêts.

C'est pour satisfaire à l'exigence de rattachement des produits et des charges à l'exercice comptable que sont calculés les intérêts courus non échus.

RECETTES

- Autres prestations de services	166.000,00 €
----------------------------------	--------------

Le solde des recettes et des dépenses conduit à une diminution du virement à la section d'investissement à hauteur de 1.004.000,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	16.642.291,00 €
---------------------------------	------------------------

Pour permettre au Budget Transport de récupérer la TVA de l'opération relative à la réalisation de la première ligne de tramway, il convient, de constater, en dépenses, le montant H.T correspondant à des intégrations d'actifs, et en recettes, le montant TTC de ces mêmes intégrations.

Dépenses Hors taxes Intégration de l'actif :	13.900.000,00 €
Recettes Toutes taxes Annulation Avances Financières :	16.550.000,00 €

Produit de la TVA constatée :	2.650.000,00 €
-------------------------------	----------------

Il s'agit de la dernière intégration comptable avant le quitus de la convention de mandat confiée à Citetram.

Elle concerne principalement les travaux d'infrastructures liées aux lignes aériennes de contact (LAC).

DEPENSES

- Intégration de l'actif HT	13.900.000,00 €
- Etudes Corridors	2.742.291,00 €

RECETTES

- Intégration de l'actif TTC	16.550.000,00 €
- Tramway - reversement	1.096.291,00 €

Il s'agit du reversement par Citetram à Tours Métropole Val de Loire du trop-perçu des avances financières.

- Autofinancement	- 1.004.000,00 €
-------------------	------------------

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_023-FINANCES - BUDGET CREMATORIUM - EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget Crématorium pour l'exercice 2018 dont les écritures sont les suivantes :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES

▪ Charges à caractère général	113.500,00 €
-------------------------------	--------------

Il s'agit de la prise en charge des crémations administratives.

▪ Charges financières	- 13.500,00 €
-----------------------	---------------

▪ Virement à la section d'investissement	- 100.000,00 €
--	----------------

- **SECTION D'INVESTISSEMENT** **- 560.000,00 €**

La valeur définitive des actifs à reprendre, suite à la nouvelle DSP, étant inférieure aux prévisions du budget primitif, il convient de réajuster les inscriptions budgétaires en conséquence.

DEPENSES

- Acquisition des biens dits de retour - 460.000,00 €
- Capital - 100.000,00 €

RECETTES

- Emprunts - 460.000,00 €

Le solde des recettes et des dépenses conduit à une diminution du virement à la section d'investissement.

- Autofinancement - 100.000,00 €

Vote à l'unanimité

C_18_09_24_024—FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°2.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la décision modificative n°2 du budget de l'Assainissement pour l'exercice 2018 dont les écritures sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT **270.000,00 €**

Recettes

Autres prestations de services 270.000,00 €

Il s'agit de la redevance versée par le prestataire chargé de la valorisation du Biométhane produit sur le site de la station de Grange David.

Dépenses

Charges à caractère général 250.000,00 €

En raison d'une augmentation importante du coût de l'énergie suite notamment à la modification de la fiscalité de la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), il est nécessaire d'abonder les crédits à hauteur de 250.000,00 €

Dotations aux provisions 20.000,00 €

Suite à la mise en place des dotations aux provisions pour créances douteuses, il est nécessaire de compléter les crédits à hauteur de 20.000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT **0.00 €**

Il est nécessaire d'ajuster les crédits comme suit :

Dépenses

* Assainissement collectif

Branchements particuliers	80.000,00 €
Travaux Stations 2018	- 80.000,00 €

* Assainissement Eaux pluviales

Schéma Directeur eaux pluviales	71.000,00 €
Eudes eaux pluviales Pont Mirabeau Tours	- 40.000,00 €
Extension et réhabilitation réseau Eaux Pluviales	111.000,00 €

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_025–FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - TITRES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 17.394,69 €

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_026–FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE CLIENTS..

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'opter pour un taux forfaitaire de 100 %,
- **DECIDE** que les dotations complémentaires de provisions des créances douteuses (ou dépréciations) sur le compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants » seront ouvertes annuellement lors du budget primitif,
- **DECIDE** de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 79.679 €,
- **DECIDE** de compléter les crédits de l'article à hauteur de 20.000 € qui seront inscrits dans la décision modificative à venir.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_027–FINANCES - EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE - DECISION MODIFICATIVE N°2.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget de l'Eau pour l'exercice 2018 dont les écritures sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

0.00 €

Dépenses

- Autres charges de gestion courante 9.300,00 €

Il s'agit d'un complément de crédits afin de permettre la comptabilisation d'admissions en non-valeur.

- Atténuations de produits (versements) 107.000,00 €

Le rétablissement du respect de l'annualité et de la sincérité des comptes dans le cadre des versements de la redevance Pollution à l'Agence de L'Eau conduit à un abondement des crédits à hauteur de 107.000,00 €.

Le solde des recettes et des dépenses conduit à une diminution du virement à la section d'investissement à hauteur de 116.300,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- 116.300,00 €

Recettes

- Autofinancement - 116.300,00 €

Dépenses

- Opération 2018200 (Réseau d'Eau potable) - 116.300,00 €

Vote à l'unanimité.

**C_18_09_24_028-FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU - TITRES
IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES..**

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 66.899,45 €.

Vote à l'unanimité.

**C_18_09_24_029-FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU - REPRISE DE PROVISION
POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE CLIENTS - EX SIE.**

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la reprise comptable à l'article 7815 de la provision constituée à hauteur de 42.000,00 €.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_030-FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU - PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE CLIENTS.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'opter pour un taux forfaitaire de 100 %,
- **DECIDE** que les dotations complémentaires de provisions des créances douteuses (ou dépréciations) sur le compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants » seront ouvertes annuellement lors du budget primitif,
- **DECIDE** de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 65.337 €.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_031-FINANCES - CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE AU BÉNÉFICE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L 'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE (SMADAIT).

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE**, au syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire (SMADAIT) une avance de trésorerie de 105.710 €.
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer la convention d'avance de trésorerie.

Vote à l'unanimité.

(5 abstentions : Mmes LAUNAY, BELNOUE, JONATHAN, MM. VALLEE, DENIS)

C_18_09_24_032-FINANCES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE EXTERIEUR, DES POMPES FUNEBRES ET DE LA GESTION DU CREMATORIUM - FIN DE LA DELEGATION AU 30 JUIN 2018 - BIENS DE RETOUR ET MODALITES DE RACHATS DES ACTIFS NON AMORTIS.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'inventaire physique et financier des biens dits de retour et nécessaires au fonctionnement du service public,
- **DECIDE** d'acquérir à la valeur nette comptable, déduit des subventions versées, les biens non amortis sur la délégation à hauteur de 697.156,41 €,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, le Vice-président délégué, à signer tous les actes afférents à cette opération.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_033–FINANCES - ATTRIBUTIONS DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES POUR L'EXERCICE 2018.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- ACCORDE, au titre du l'exercice 2018, les fonds de concours suivants :

Commune	Objet	Fonds de concours accordés en €
Ballan Liré	Fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance	129.737
Chambray Les Tours	Réhabilitation des salles municipales	100.000
	Extension du gymnase de la Fontaine Blanche	71.262
Chanceaux sur Choisille	Fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement	56.741
Joué Lés Tours	Fonctionnement de l'école municipale de musique	566.912
La Riche	Fonctionnement de la médiathèque	86.574
	Fonctionnement de la Pléiade	72.774
Luynes	Fonctionnement du pôle culturel	26.680
	Fonctionnement de l'accueil de Loisirs	28.000
	Fonctionnement de la structure multi-accueil	25.000
Mettray	Fonctionnement du pôle périscolaire	33.924
Notre Dame d'Oé	Fonctionnement salle Oesia	59.656
Parçay Meslay	Travaux de ravalement de l'école maternelle	36.452
Rochecorbon	Construction d'un pôle associatif et culturel	52.476
St Avertin	Réfection école Christophe Plantin	111.496
	Accès PMR jardin des rives	111.496
St Cyr sur Loire	Programme d'acquisitions foncières	253.954
St Etienne de Chigny	Fonctionnement de l'accueil de loisirs sans Hébergement	12.181
	Aménagement du chemin des Ruaux	6.000
	Equipement de la salle Ronsard	2.000
	Equipement du cimetière	2.000

St Genouph	Salle polyvalente	16.038
St Pierre des Corps	Fonctionnement de la piscine municipale	188.010
	Fonctionnement du centre municipal de santé	56.899
Savonnières	Travaux cimetière et construction d'un préau	48.287
Tours	Fonctionnement du Conservatoire Francis Poulenc	1.461.795
	Fonctionnement du Musée des Beaux-Arts	687.903

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2018, à la commune de Tours, les fonds de concours exceptionnels suivants :

Commune	Objet du Fonds de concours	Montant FDC
Tours	Mise en lumière de la cathédrale St Gatien	42.000
	Plan lumière	628.000
	Aménagement salle Grenon	280.000
	Parc des expositions (Travaux électricités)	50.000
Total FDC		1.000.000

Vote à l'unanimité

C_18_09_24_034-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES DE TOURAINE - LIQUIDATION AMIABLE - CONTRIBUTION A LA CLOTURE DEFINITIVE.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** une contribution financière à hauteur de 6.000€ au liquidateur de l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine en vue de la clôture définitive de l'association sans passif.

- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget de Tours Métropole Val de Loire par décision modificative.

Vote à la majorité

(Ne prend pas part au vote : M. Bruno FENET)

C_18_09_24_035–TOURISME - TAXE DE SEJOUR - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019.

Rapporteur : Monsieur Christophe BOUCHET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2019, le barème de la taxe de séjour comme suit :

Catégories d'hébergement	Tarif Métropole	Taxe CD 37 +10 %	Total par personne et par nuitée (€)
Palaces	4	0,40	4,40
Hôtel de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme	3	0,30	3,30
Hôtel de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	2,30	0,23	2,53
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	1,50	0,15	1,65
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2, villages de vacances 4 et 5*	0,90	0,09	0,99
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3*, chambres d'hôtes	0,80	0,08	0,88
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des aires de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60	0,06	0,66
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20	0,02	0,22
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air	5 %	+ 10 %	5,5 %

- FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2019, le tarif de la taxe de séjour pour tout hébergement en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air, à 5 % du montant HT de la nuitée par personne, soit 5,5 % avec la taxe additionnelle départementale.

- PRECISE que le reversement de la taxe de séjour est effectué par les loueurs et les hébergeurs à la fin de chaque trimestre auprès du Comptable public de Tours Ville et Métropole, la période de perception étant fixée du 1^{er} janvier au 31 décembre.

- PRECISE que la taxation d'office sera mise en œuvre, et ce conformément aux dispositions prévues notamment aux articles L 2333-38 et R. 2333-48 du code général des collectivités territoriales.

Vote à l'unanimité

C_18_09_24_036–ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE (AVUF) ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer à l'association des villes universitaires de France (AVUF) à compter de l'année 2018,

- **DESIGNE** M. Thibault COULON, vice-président délégué au « développement économique, à la recherche, à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle » en qualité de représentant titulaire de Tours Métropole-Val de Loire,

- **DESIGNE** Mme Florence DRABIK, conseillère métropolitaine, en qualité de représentante suppléante de Tours Métropole-Val de Loire.

- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_18_09_24_037–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - REVISION DU PLU DE LUYNES - MISE EN DEBAT DES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**, de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) proposées dans le cadre de révision engagée du plan local d'urbanisme de Luynes.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_18_09_24_038–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU SEIN DE L'EPF DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** les personnes désignées ci-après pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'EPF de Tours Métropole Val de Loire :

Communes	Membre titulaire		Membre suppléant	
Ballan-Miré	Mme	Nadine NOWAK	M	Alexandre CHAS
Berthenay	M	Jacques LE TARNEC	Mme	Françoise SAUNIER
Chambray-les-Tours	M	Christian GATARD	Mme	Michèle LAUNAY
Chanceaux sur Choisille	M	Patrick DELETANG	M	Gérard DAVIET
Druye	Mme	Corinne CHAILLEUX	M	Noël DEBLAISE

Fondettes	M	Cédric De OLIVIERA	M	Jean-Paul LAUNAY
Joué-lès-Tours	M	Frédéric AUGIS	Mme	Sandrine FOUQUET
	Mme	Aude GOBLET	M	Christian BRAULT
La Membrolle-sur-Choisille	M	Sébastien MARAIS	Mme	Martine POTEL
La Riche	M	Wilfried SCHWARTZ	Mme	Rabia BOUAKKAZ
Luynes	M	Bertrand RITOURET	Mme	Danièle PLOQUIN
Mettray	M	Philippe CLEMOT	Mme	Béatrice JUGEL
Notre Dame d'Oé	M	Jean-luc GALLIOT	Mme	Florence DRABIK
Parcay-Meslay	M	Bruno FENET	Mme	Christine FONTENEAU
Rochecorbon	M	Bernard PLAT	Mme	Martine GARRIGUE
Saint-Avertin	M	Alain GUILLEMIN	Mme	Françoise DESROUSSEAU
Saint-Cyr-sur-Loire	M	Philippe BRIAND	M	Michel GILLOT
Saint-Etienne-de-Chigny	M	Patrick CHALON	Mme	Brigitte BESQUENT
Saint-Genouph	M	Christian AVENET	Mme	Monique FRETON
Saint-Pierre-des-Corps	Mme	Marie-France BEAUFILS	Mme	Martine BELNOUE
Savonnières	M	Bernard LORIDO	Mme	Nathalie SAVATON
Tours	M	Serge BABARY	Mme	Sophie AUCONIE
	Mme	Christine BEUZELIN	M	Jacques CHEVTCHENKO
	M	Christophe BOUCHET	Mme	Barbara DARNET-MALAKUIN
	M	Thibault COULON	Mme	Cécile JONATHAN
	M	Emmanuel DENIS	Mme	Alexandra SCHALK-PETITOT
	M	Yves Massot	Vacant	
Villandry	M	Jean-marie METAIS	Mme	Maria LEPINE

- **AUTORISE**, le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_039–HABITAT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU SEIN DE LA SEM LA TOURANGELLE IMMOBILIER.

Rapporteur : Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Paul LAUNAY comme représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein de l'assemblée générale spéciale du conseil d'administration de la TOURANGELLE IMMOBILIER.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_040–ENVIRONNEMENT - RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA QUALITE ET AU PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS - EXERCICE 2017.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport annuel relatif à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers sur l'exercice 2017 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_041-ENVIRONNEMENT - ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TRI VAL DE LOIR(E) - NOMINATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la création de la société publique locale dénommée TRI VAL DE LOIR(E), avec pour siège social 15 rue du Sergent Leclerc 37000 Tours, d'une durée de 99 ans et l'adhésion de Tours Métropole Val de Loire à cette SPL ;

- **PRECISE** que :

La SPL assure la mutualisation des coûts de transport et de tri.

Elle a pour objet :

- Le transport des déchets à trier jusqu'au centre de tri soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres ;
- Le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation du centre de tri de déchets ménagers et assimilés sur le site de la Zone d'activité du Cassantin implantée sur les communes de Chanceaux-sur-Choisille et Parçay-Meslay. A cet effet, il est envisagé l'acquisition préalable par la SPL, et auprès de Tours Métropole Val de Loire, de l'assiette foncière du centre de tri (site ci-avant mentionné) ;
- La gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri. A cet effet, la SPL pourra se doter de moyens humains propres pour effectuer les activités suivantes :
 - Gestion des ponts bascules,
 - Revente des produits triés et gestion des refus de tri,
 - Suivi de la qualité des collectes, suivi de la qualité du tri, caractérisations des flux de déchets,
 - Suivi et contrôle de l'exploitation du centre de tri,
 - Communication/visites du centre de tri,
 - Administration des contrats, direction.

Dans le cadre des conventions conclues avec les actionnaires, la Société effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'activité ci-dessus définie et nécessaires à son service.

La Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont membres.

Les missions qui lui sont confiées à ce titre par ses actionnaires sont définies dans le cadre des présents statuts, de marchés publics, de concessions, de mandats, ou autres, qui en précisent le contenu et fixent les conditions de sa rémunération.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes actions ou opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation ;

- **APPROUVE** les statuts de la SPL et autorise le Président à signer lesdits statuts tel que joints en annexe à la présente délibération, et sous réserve de la délibération concordante de l'ensemble des actionnaires ;

- **APPROUVE** le montant du capital social de la SPL de 2.855.000 euros, avec une participation de Tours Métropole Val de Loire fixée à 945 521 € ;

- **AUTORISE** le Président à signer les bons de souscription pour 945'521 actions de 1 euro chacune correspondant à la somme de 945 521 €, et à verser, au titre de l'exercice 2018, la somme de 472 761 € correspondant à 50 % du montant des actions en numéraire souscrites,

- **APPROUVE** la composition du Conseil d'administration de la SPL à 18 membres et **DESIGNE** les 6 personnes suivantes :

M. GALLIOT

M. FENET,

Mme LEMARIE

Mme PLOQUIN

M. VALLEE

M. DELETANG

pour représenter Tours Métropole Val de Loire au sein du Conseil d'administration;

- **DESIGNE** M. GALLIOT, pour représenter Tours Métropole Val de Loire à l'Assemblée générale de la SPL et le dote de tous pouvoirs à cet effet;

- **AUTORISE** les représentants de Tours Métropole Val de Loire à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la SPL (Présidence, Vice-Présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc) ;

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_042-DEVELOPPEMENT DURABLE - FONDS DE CONCOURS PLAN CLIMAT.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2018, les Fonds de Concours « Plan Climat » détaillés ci-avant pour un montant total de 20.000 €, au titre de l'investissement, et de 4.429,21 €, au titre du fonctionnement,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout document pris en application de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_043–DEVELOPPEMENT DURABLE - COOPERATION ENTRE COLLECTIVITES : CONVENTION D'EMPRUNT D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention définissant les conditions de mise à disposition d'équipements techniques à des collectivités extérieures,

- **PRECISE** que cette mise à disposition donne lieu à la perception de recettes dans les conditions fixées par la convention,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer la présente convention ainsi que tout document pris en application de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_18_09_24_044–ENERGIE - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE GAZ SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des 21 rapports annuels 2017 relatifs aux délégations de service public de distribution de gaz sur les communes métropolitaines concernées (toutes à l'exception de Berthenay).

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_045–ENERGIE - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE DE TOURS.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur l'année civile 2017 relatif à la délégation de service public de production et de distribution de chaleur sur la commune de Tours.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_18_09_24_046–ENERGIE - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE DE SAINT PIERRE DES CORPS.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur la période 2016/2017 relatif à la délégation de service public de production et de distribution de chaleur sur la commune de Saint-Pierre-des-Corps.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_18_09_24_047–ENERGIE - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA RICHE.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur la période 2016/2017 relatif à la délégation de service public de production et de distribution de chaleur sur la commune de La Riche

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_18_09_24_048–ENERGIE - ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS "ÉNERGÉTIQUE" 2018.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** un fonds de concours aux communes suivantes :

	Montant des opérations éligibles en € HT	Autres subventions sollicitées	Reste à charge de la commune	Fonds de concours métropolitain
Luynes	11 474 €	0	11 474 €	2 256 €
Parcay-Meslay	14 606 €	0	14 606 €	4 307 €
Rochecorbon	404 961 €	190 148 €	214 813 €	78 743 €
Saint-Etienne-de-Chigny	62 417 €	5 493 €	56 924 €	22 362 €
Saint Genouph	40 534 €	0 €	40 534 €	9 883 €
Total	382 386 €	131 236 €	251 150 €	117 551 €

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_049–CULTURE - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2018 2019 LE TEMPS MACHINE.

Rapporteur : Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la nouvelle grille 2018 2019 du délégataire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_18_09_24_050–CULTURE - ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN FINANCIER A L'ASSOCIATION DU POINT HAUT POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL.

Rapporteur : Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** une subvention de 10 000 € à l'association du Point H^AUT pour l'acquisition de matériel de sonorisation,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente décision,

- **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 de Tours Métropole Val de Loire.

Vote à l'unanimité

C_18_09_24_051–SPORT - AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE AQUATIQUE DU LAC.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les termes de l'avenant n° 4 à la convention de concession du Centre aquatique du Lac.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_052–SPORT - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CARRE D'O POUR 2017.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la délégation de service public du Carré d'O pour l'année.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_18_09_24_053-SPORT - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE AQUATIQUE DU LAC POUR 2017.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport relatif à la délégation de service public du Centre aquatique du Lac pour l'année 2017.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_18_09_24_054-SPORT - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- ACCORDE à la commune de Saint Etienne de Chigny, un fonds de concours de 26.908 €, dans le cadre de la réalisation d'un terrain multisports,

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_055-SPORT - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LE FONCTIONNEMENT DES PISCINES COMMUNALES.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- ACCORDE, au titre de l'exercice 2018, les fonds de concours suivants au titre du Fonctionnement des piscines communales :

Communes	Piscine	Montant
Chambray Les Tours	Piscine municipale	65.000
Joué Les Tours	Jean Bouin	65.000
	Bulle d'Ô	65.000
St Avertin	Piscine « La plage »	43.333
St Cyr sur Loire	Ernest Watel	65.000
St Pierre des Corps	Piscine municipale	65.000
Tours	Bozon	65.000
	Tourettes	65.000

- PRECISE que le plan de financement de ces fonds de concours est annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

C_18_09_24_056–EAU - ASSAINISSEMENT - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (RPQS) DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole pour l'exercice 2017

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_18_09_24_057–EAU - ASSAINISSEMENT - CONCESSION DE TRAVAUX POUR LA VALORISATION DU BIOGAZ - AVENANT 2 CONTRAT DALKIA.

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de concession de travaux pour la valorisation du biogaz conclu avec la société DALKIA Biogaz Grange David joint en annexe,

- AUTORISE, Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer le dit avenant ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_09_24_058 – EAU - ASSAINISSEMENT - CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LA COMMUNE DE LARCAY.

Délibération retirée.

C_18_09_24_059–CREMATORIUM ET POMPES FUNEBRES - APPROBATION RAPPORT 2017 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES ET GESTION DU CREMATORIUM.

Rapporteur : Monsieur Sébastien MARAIS, membre du bureau.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport relatif à la délégation de service public du service extérieur des pompes funèbres et de la gestion du crématorium de l'exercice 2017.

Le Conseil métropolitain prend acte.

Clôture de la séance à 22 h 45.



Le Directeur Général des Services,

Frédéric BAUDIN GULLIERE